



**Confédération Construction
Wallonne**

Construction, énergie & environnement

Baromètre de l'environnement 2013

Objectifs

Depuis 3 ans, la Confédération Construction Wallonne réalise une enquête relative à la gestion de l'environnement dans le secteur de la construction. Le baromètre de l'environnement a été consacré à la problématique de la gestion des déchets de construction.

En effet, ces dernières années, la législation relative aux déchets s'est renforcée et l'élimination des déchets est devenue de plus en plus onéreuse. Par ailleurs, le maître d'ouvrage est de plus en plus sensibilisé aux problématiques environnementales et certains critères environnementaux peuvent l'influencer lors du choix de l'entrepreneur.

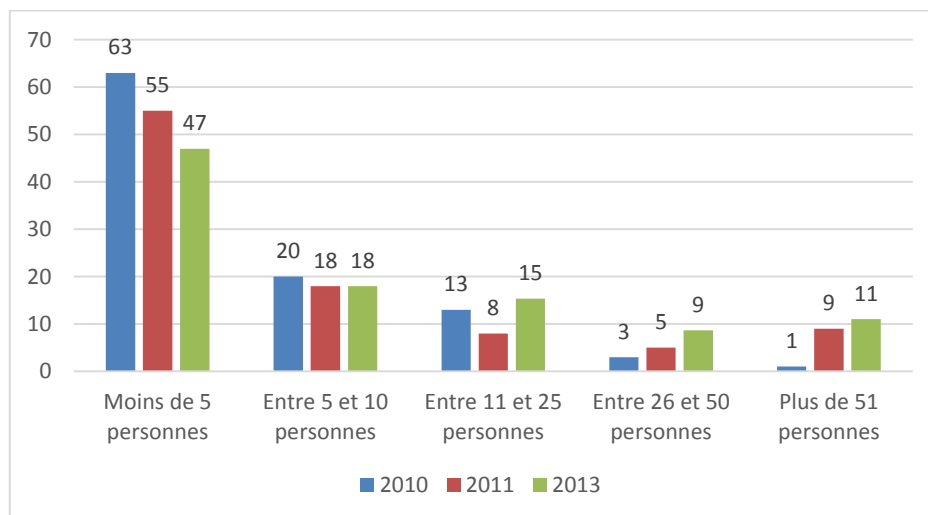
Pour ces raisons, la CCW a souhaité évaluer le positionnement des entreprises du secteur en matière de gestion des déchets.

L'enquête en ligne auprès des entreprises affiliées à la CCW a été lancée le 13 décembre 2012. L'enquête a été clôturée au 1^{er} janvier 2014 après avoir été consultée et complétée par 75 entreprises.

Les résultats du baromètre de l'année 2013 sont présentés ci-dessous en comparaison aux résultats de 2010 et 2011. Cette comparaison a pour principal but d'observer les tendances et l'évolution dans la gestion des déchets des entreprises au fil des dernières années.

Résultats

Profil des entreprises

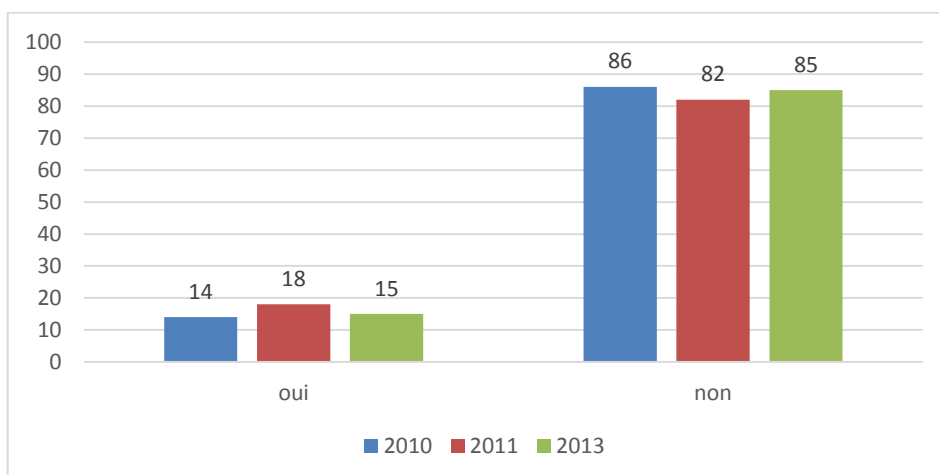


Ce sont en grande majorité les petites entreprises qui ont répondu à l'enquête, avec 47% pour les entreprises de moins de 5 travailleurs et 18 % pour les entreprises entre 5 et 10 travailleurs. Ce sont en effet les petites entreprises qui sont les plus nombreuses. Cependant, nous pouvons constater que la participation de plus grosses entreprises n'a cessé d'augmenter depuis 2010 et 2011, avec 11% de participation pour l'année 2013.

Ce sont principalement les entreprises générales de construction, les entreprises de travaux de voiries, les entreprises de toitures, ainsi que les menuiseries qui ont participé à cette enquête. Les carreleurs, les électriciens et les peintres ont également répondu au baromètre environnement 2013.

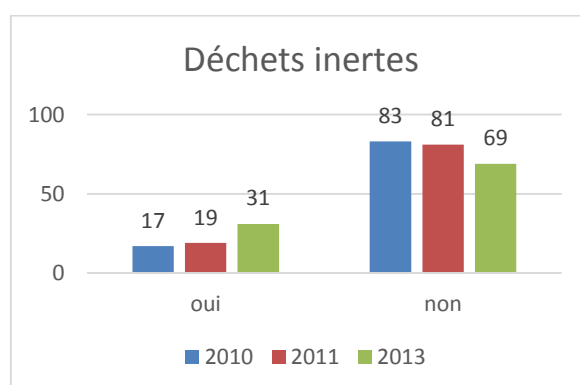
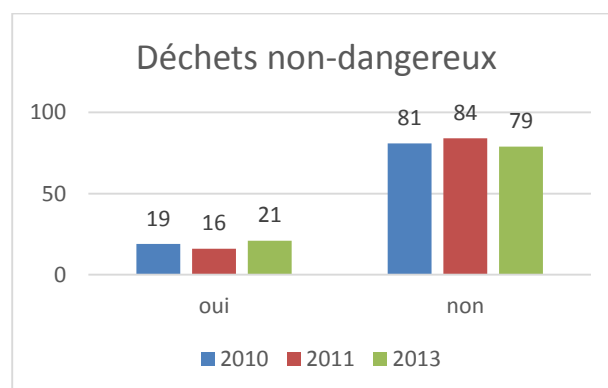
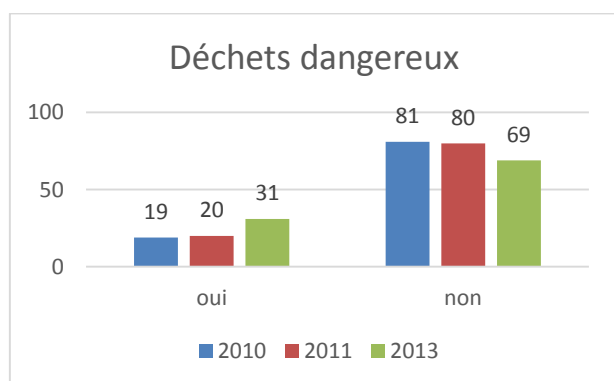
Connaissance de ses déchets

Connaissez-vous la quantité de déchets produite annuellement ?

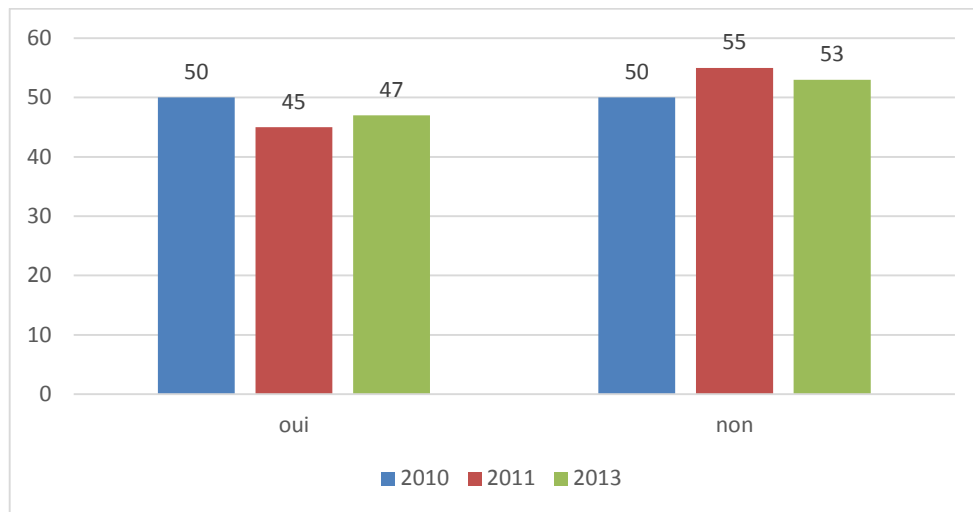


La majorité des entreprises ayant répondu à l'enquête ne connaît pas la quantité de déchets qu'elle produit. En comparaison avec les deux dernières années, la tendance reste la même.

En séparant les différentes classes des déchets, nous pouvons néanmoins constater qu'au cours de l'enquête 2013, les entreprises connaissent mieux la quantité de déchets dangereux et de déchets inertes produites qu'au cours des deux dernières années d'enquête. Une évolution se marque donc à ce niveau.



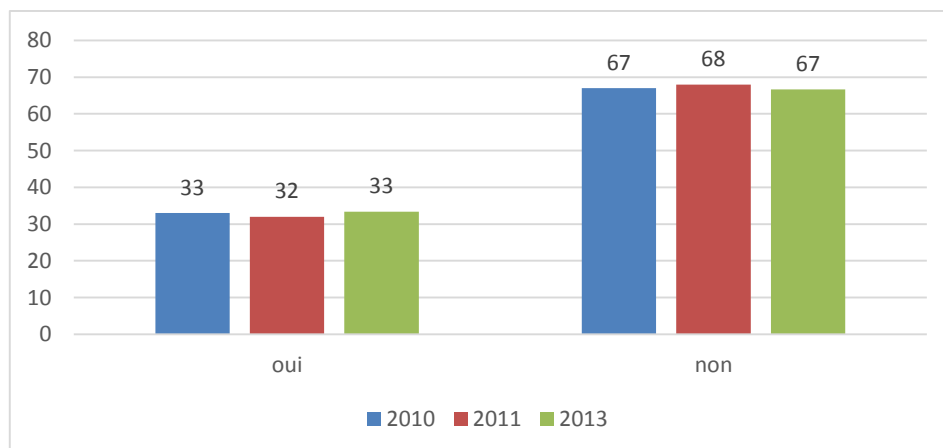
Connaissez-vous le coût lié à la gestion de vos déchets ?



Ce graphique montre qu'un peu plus de la moitié des entrepreneurs ne connaissent pas le coût lié à la gestion de leurs déchets. En comparaison avec les années 2010 et 2011, le tendance reste la même, avec pour la moitié des entreprises, une ignorance des coûts lié à la gestion des déchets produits.

Or, le suivi de cet indicateur « coût » permettrait d'identifier les déchets dont la gestion est la plus onéreuse. Ces résultats nous permettent de constater que des efforts de sensibilisation et d'information sont nécessaire afin d'attirer l'attention des entrepreneurs sur ces points faibles et sur les pertes financières qu'ils engendrent.

Eprouvez-vous des difficultés à trouver des filières de traitement pour certains de vos déchets ?

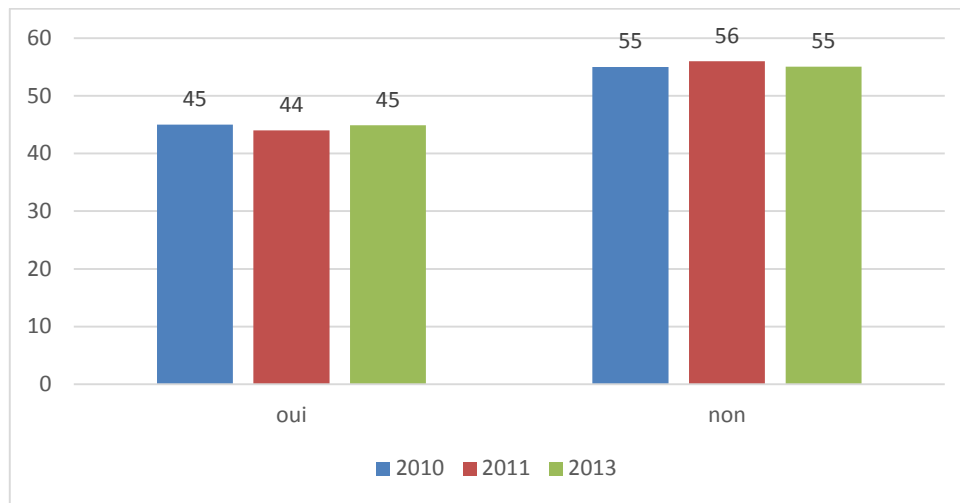


Un tiers des entreprises éprouve des difficultés à trouver des filières de traitement pour certains déchets. Cette constatation est identique pour les 3 années d'enquête.

Les déchets mentionnés le plus régulièrement pour l'année 2013 sont les déchets toxiques et de peintures, le plâtre et le gyproc, les terres (contaminées ou décontaminées) ainsi que les châssis (bois + verre ; PVC + verre). Les déchets d'amiante, la frigolite, les déchets photovoltaïques (capteurs solaires) et les mousses isolantes en aérosol ont également été cités.

Certaines entreprises ont également mentionné le coût d'élimination des petites quantités de déchets « spéciaux », comme les déchets toxiques ou les déchets d'amiante.

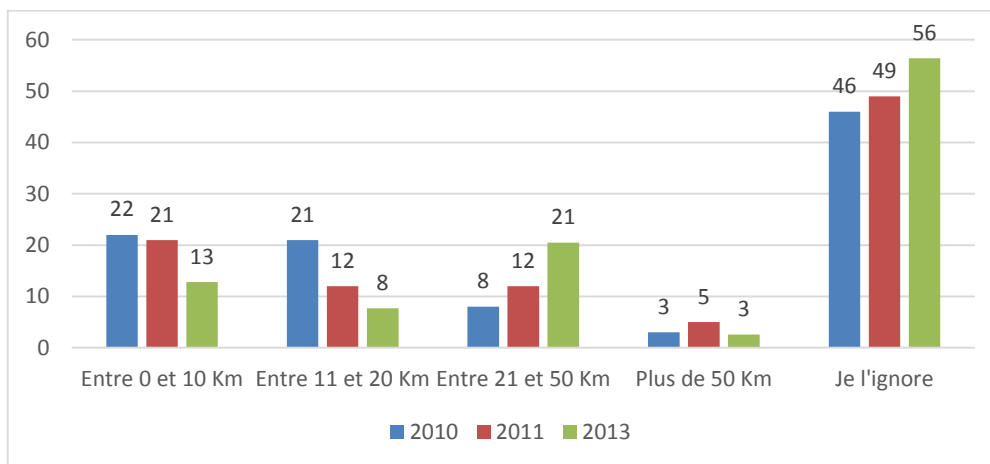
Savez-vous comment sont traités vos déchets ?



Un peu plus de 50 % des entreprises ignorent le devenir de leurs déchets, tout comme pour les années précédentes.

Les entreprises qui disent connaître la destination de leurs déchets pensent en majorité que leurs déchets sont recyclés ou envoyés en CET. Une faible proportion des entreprises pensent qu'ils sont incinérés (avec ou sans récupération d'énergie).

En moyenne, quelle distance parcourez-vous pour déposer vos déchets (autres que les terres) en CTA ou en CET ?

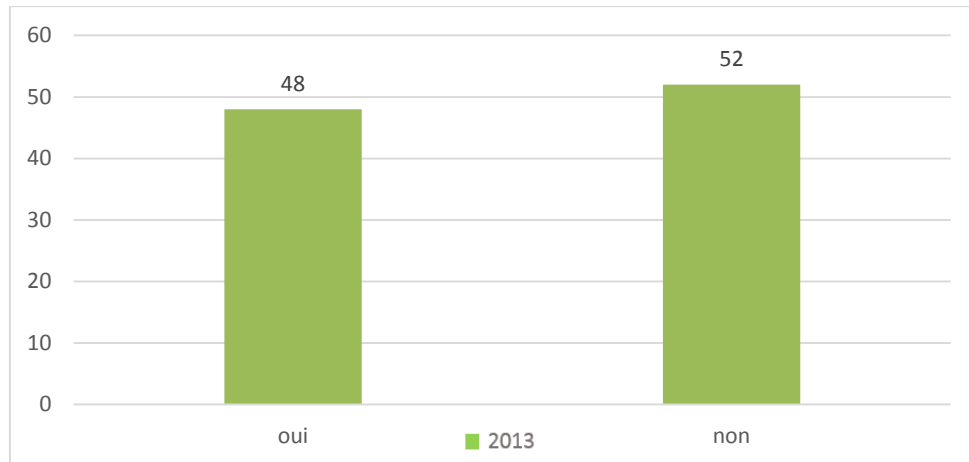


Peu d'entreprises parcourent plus de 50 km et en comparaison avec les années 2010 et 2011, le nombre d'entreprises parcourant entre 21 et 50 km a augmenté.

Cependant, plus de la moitié des entreprises ignore la distance parcourue pour le dépôt des déchets en CTA ou CET. Ce point est à relever afin de pouvoir sensibiliser et informer les entreprises au coût qu'un transport peut induire mais aussi à la perte de temps qu'il engendre.

Parmi vos déchets de chantier, avez-vous des terres ?

Pour la baromètre 2013, cette question sur les terres a été ajoutée afin de connaître d'une part si les entreprises avaient des terres sur leurs chantiers et d'autres part la distance moyenne parcourue par ces entreprises pour déposer leurs terres non contaminées en site de versage autorisé ou en CET.



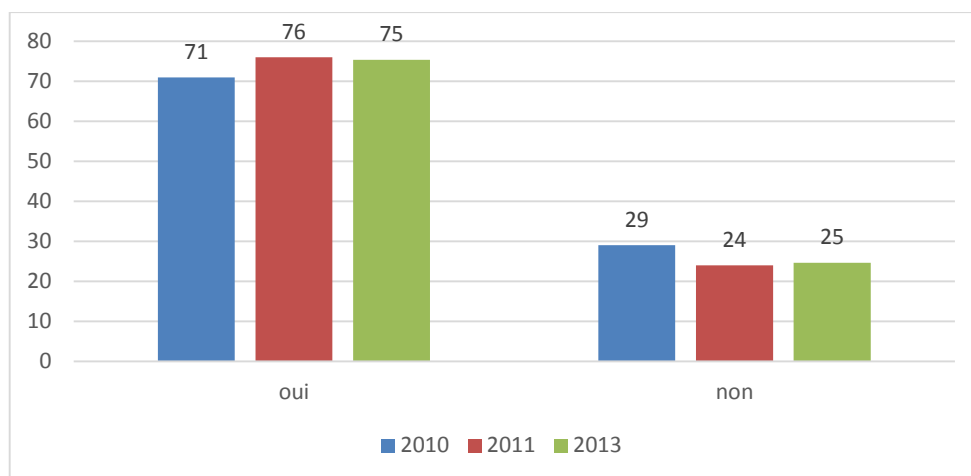
Au vu des résultats, un peu moins de la moitié (48%) des entreprises de construction ont des terres à gérer sur leurs chantiers.

La majorité d'entre-elles (66%) ignore le nombre de kilomètres parcourus pour les déposer en site de versage ou en CET. Les 34 % des entreprises qui connaissent le nombre de kilomètres parcourus sont réparties comme repris ci-dessous :

- 11% parcourent moins de 10 km
- 2% parcourent entre 11 et 20 km
- 19% parcourent entre 21 et 50 km
- 2% parcourent plus de 50 km

Connaissance de la législation relative à la gestion des déchets

Regroupez-vous vos déchets de chantiers au siège de votre entreprise ?

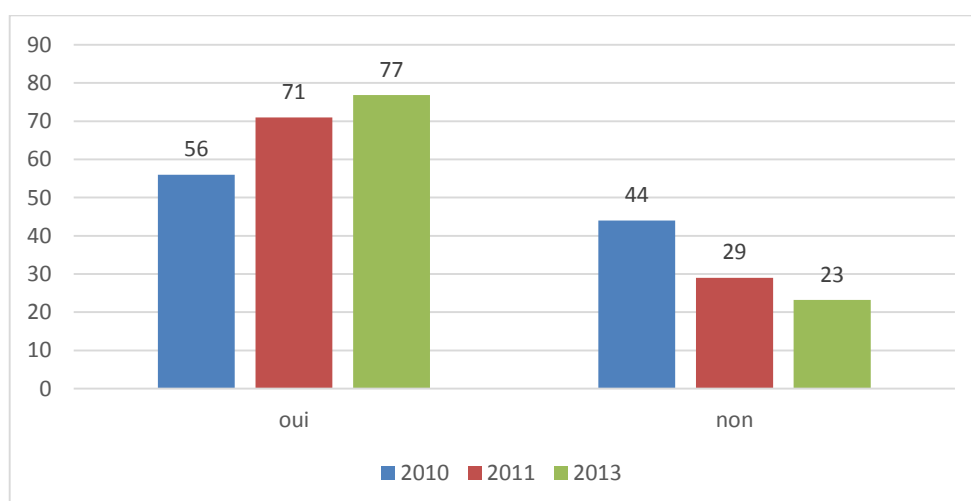


Quasi 80 % des entreprises regroupent leurs déchets au siège de leur société et cette tendance se confirme depuis ces dernières années. Les principales raisons qui poussent les entreprises à regrouper leurs déchets au siège d'exploitation sont :

- Diminution des coûts de transport
- Quantité insuffisante des différents types de déchets sur le chantier pour pouvoir mettre un conteneur pour chaque type de déchets.
- Facilité de tri (qui s'opère souvent au siège et non pas sur chantier)

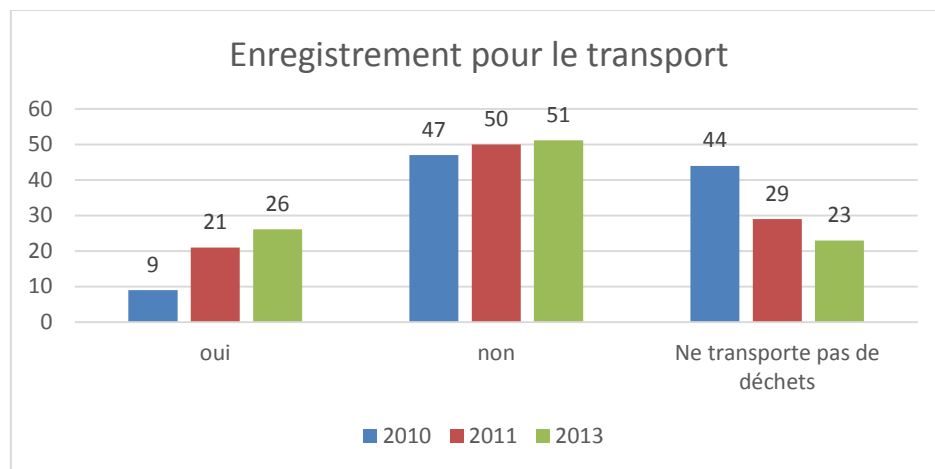
Les entreprises qui ne regroupent pas leurs déchets à leur siège d'exploitation invoquent principalement le manque de place au siège de l'entreprise et parfois la proximité d'un centre par rapport au chantier.

Gérez-vous/transportez-vous vous-même vos déchets de chantier ?



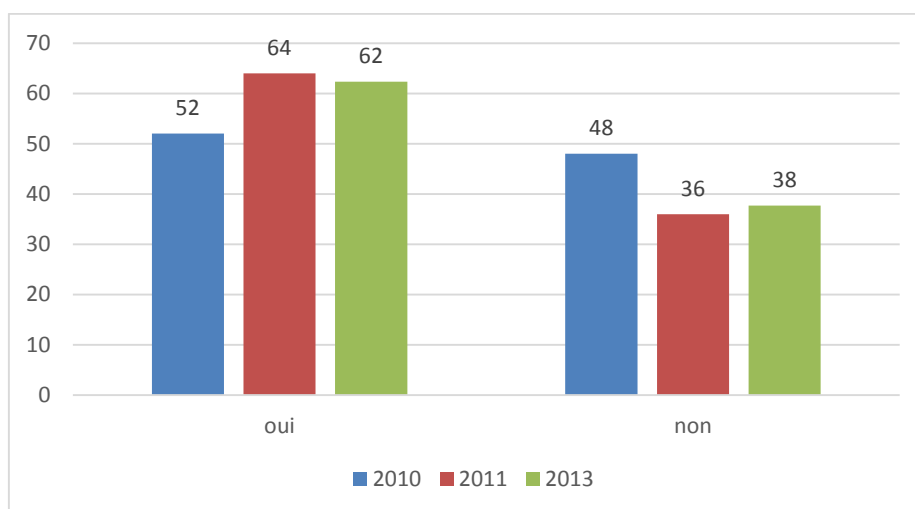
Un bonne partie des entreprises interrogées, soit 77 %, transportent elles-mêmes leurs déchets. De plus, nous pouvons constater sur ce graphique que depuis 2010, cette tendance ne cesse d'augmenter.

En outre, de plus en plus d'entreprises possèdent un enregistrement pour le transport, avec pour l'année 2013, 26 % des entreprises enregistrées.



Rappelons qu'en 2010, seules 9% des entreprises étaient enregistrées pour le transport des déchets. Cette nette augmentation peut probablement s'expliquer par l'intensification des contrôles et le rappel systématique de l'obligation d'être enregistré lors des visites d'entreprises par la cellule environnement de la CCW. De plus, de nombreuses séances d'information ont été réalisées sur ce sujet.

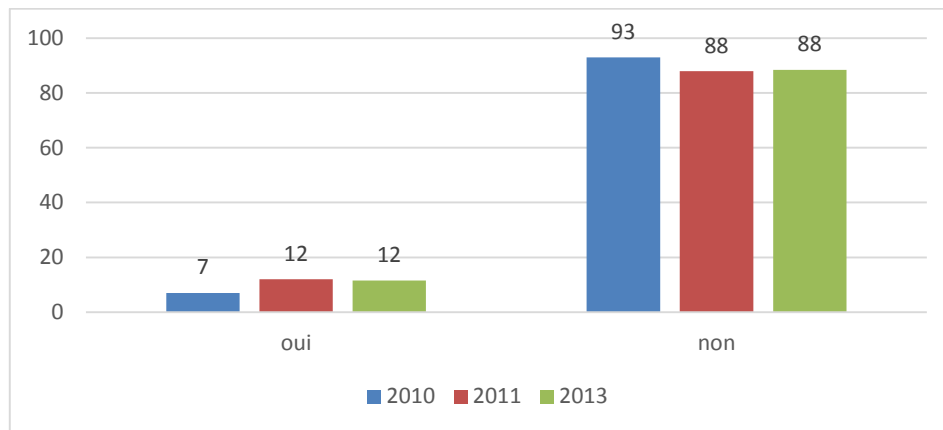
Conservez-vous les bons d'évacuation de vos déchets ?



Un gros tiers des entreprises (38%) ne conserve pas leurs bons d'évacuation des déchets. Ce résultat confirme celui de l'année dernière.

Des efforts sont encore à mener dans ce sens afin que cette obligation légale, de conserver les documents de transports, soit respectée par l'ensemble des entreprises. Il est important que les entreprises soient conscientes que ces bons de transport permettent la traçabilité de leurs déchets mais aussi qu'ils leur permettent d'apporter une preuve aux autorités que leurs déchets sont évacués, gérés et éliminés correctement.

Tenez-vous un registre des déchets produits sur votre chantier ?

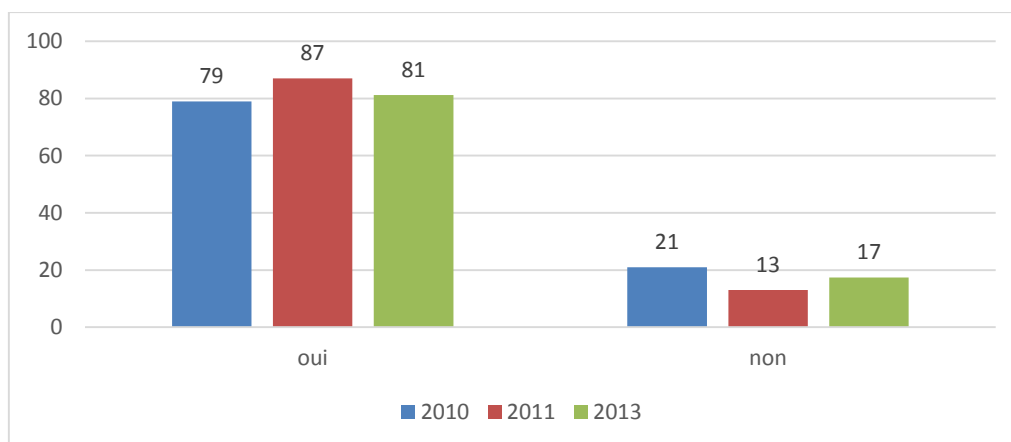


Une grande majorité des entreprises (88%) ne réalise pas de registre des déchets sur chantier. Cette tendance est restée stable ces deux dernières années.

Ces chiffres s'expliquent notamment par la fait que beaucoup d'entreprises ignorent cette formalité administrative. Un important travail est donc encore nécessaire à accomplir pour informer les entreprises. L'outil « Guide environnement » reprenant une fiche descriptive et informative sur le « registre des déchets » permettra certainement aux entreprises de progresser dans leur démarches environnementales.

Comportements

Essayez-vous de réduire votre production de déchets ?

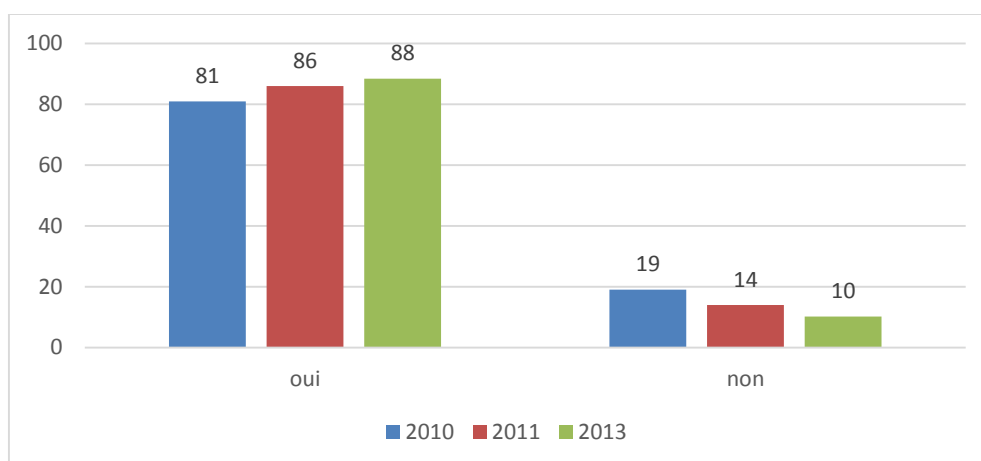


Une grande majorité des entreprises essaye de réduire sa production de déchets. Leur nombre est relativement stable au cours de ces dernières années.

Les entreprises le font par divers moyens tels que :

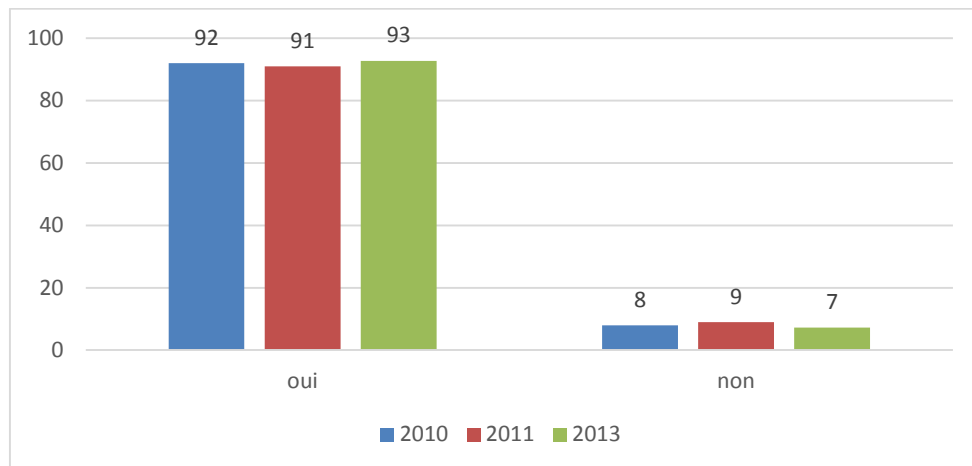
- La réutilisation des chutes de bois
- Le tri et le recyclage
- La sensibilisation du personnel
- Le choix de produits dont les emballages génèrent moins de déchets
- La mise en place de procédures (management environnemental)
- Etc.

Sensibilisez-vous votre personnel à la gestion des déchets ?



Une grande majorité des entreprises sensibilisent leur personnel à la gestion des déchets, notamment en réalisant des tours de table, des séances d'informations et des réunions. La sensibilisation à la gestion des déchets est centrée principalement sur le tri des déchets et sur le coûts d'évacuation que ceux-ci engendrent à l'entreprise. Certaines entreprises citent également une nouvelle gestion de leurs déchets avec l'installation d'un tri des plastiques et des cartons destinés au recyclage.

Triez-vous vos déchets de chantiers ?



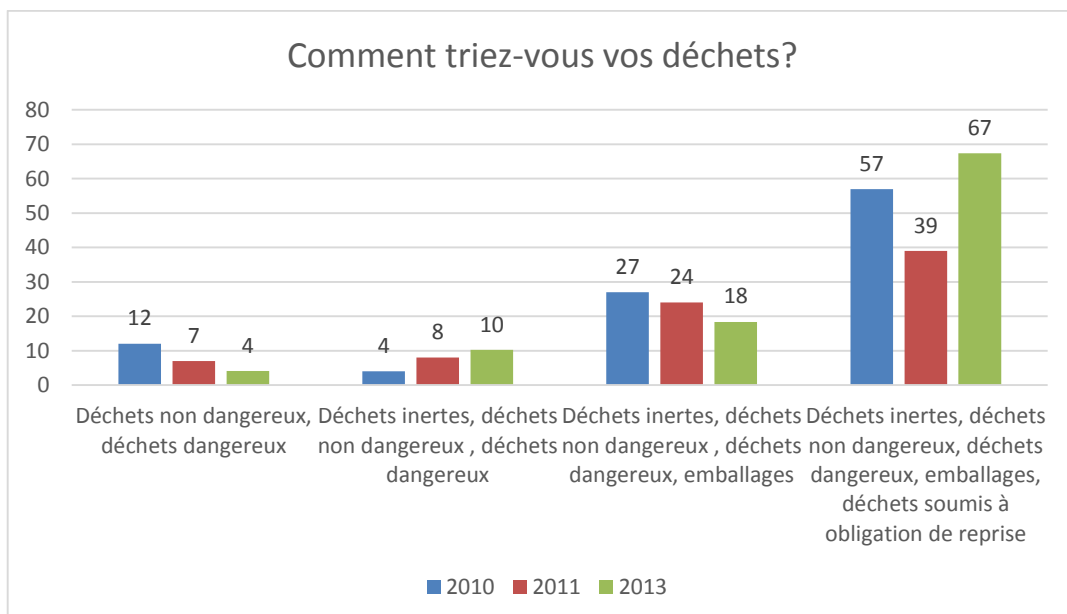
Une grande majorité des entreprises (93%) trient leurs déchets de chantiers.

Les raisons principales invoquées sont la diminution des coûts, le respect des conditions d'acceptation des CTA et d'autres raisons « environnementales » (civisme, respect de l'environnement, éthique, etc.).

La faible proportion d'entreprises qui ne trient pas leurs déchets, invoquent le manque de place et la faible quantité de déchets qui ne sont pas suffisants pour que leur meilleure gestion ait un impact financier positif.

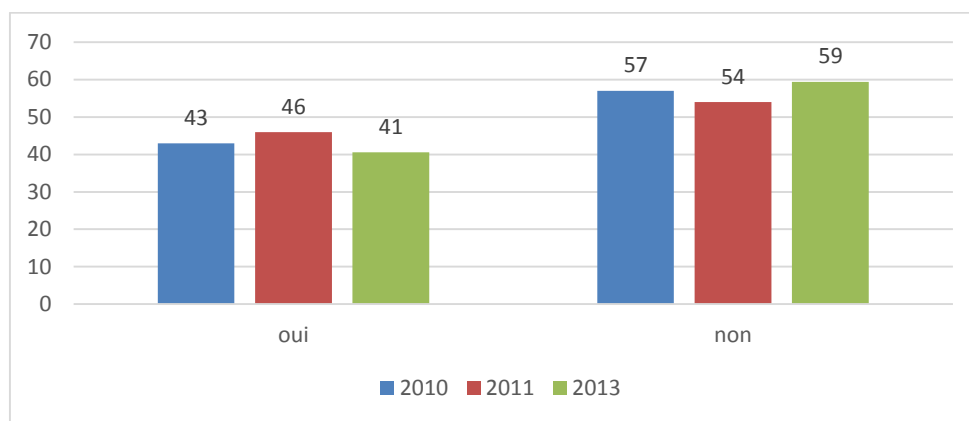
En outre, comme le montre le graphique ci-dessous, une majorité des entreprises réalisent un tri approfondi de leurs déchets avec :

- 18% d'entre elles qui réalisent un tri en quatre fractions
- 67 % d'entre elles qui réalisent un tri en cinq fractions



Depuis 2010, nous pouvons clairement constater que les entreprises trient de plus en plus leurs déchets.

Réutilisez-vous ou recyclez-vous certains déchets sur vos chantiers ?

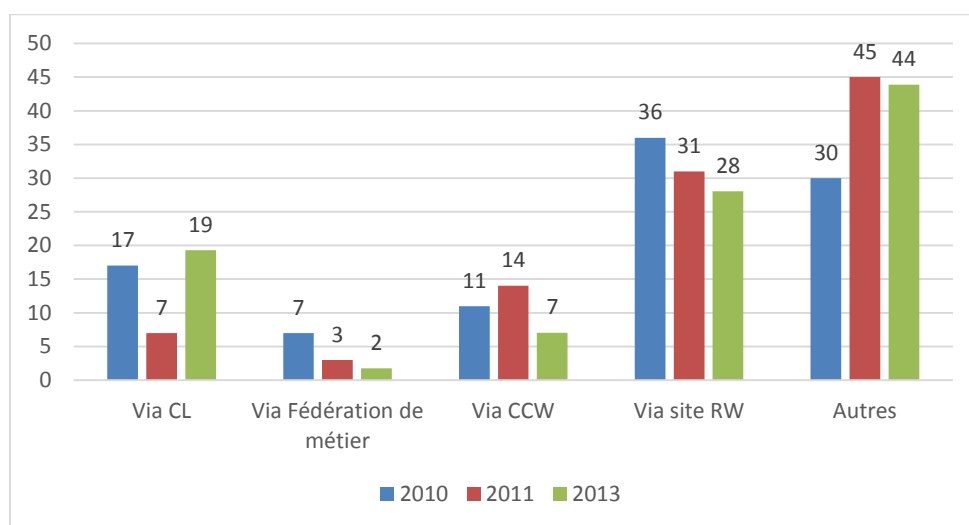


59 % des entreprises disent réutiliser ou recycler certains déchets.

Divers déchets sont cités, notamment les briquillons et déchets inertes pour réaliser du remblais, les métaux, le papier de bureau (réutilisé en tant que papier brouillon), les déchets de bois (chutes ou petites planches réutilisées pour compléter certains travaux), etc.

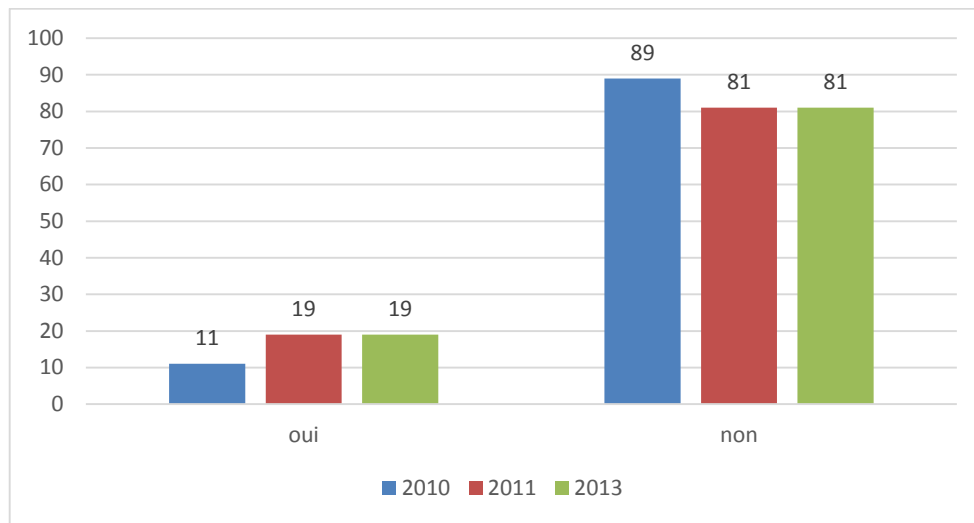
Les entreprises citent le fait de brûler du bois pour le chauffage de leur atelier comme une opération de « réutilisation ou recyclage ». Ces termes sont donc mal compris par les entreprises.

Où cherchez-vous des informations sur les filières d'élimination de vos déchets ?



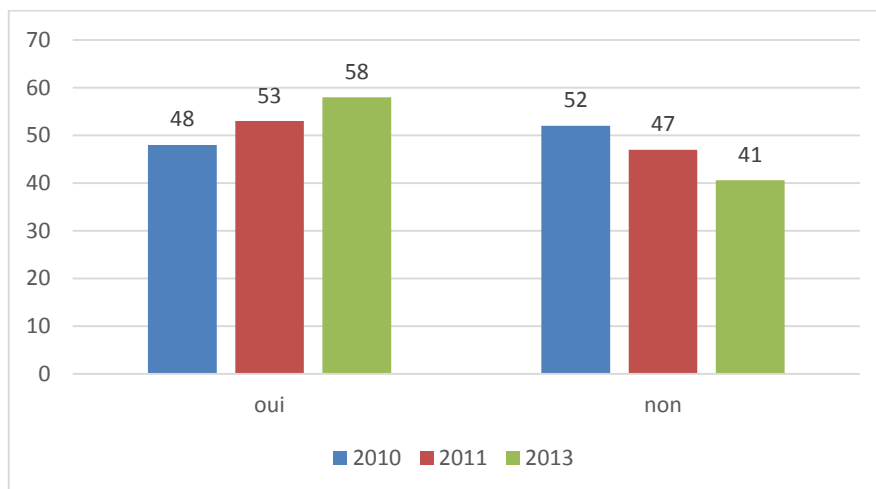
En regardant le graphique ci-dessus, nous pouvons constater que pour obtenir des informations sur les filières d'élimination des déchets, 26% des entreprises font appel à la Confédération Construction (que ce soit via les Chambres locales ou directement via la Cellule Environnement de la CCW). 28% se renseignent en allant sur le site internet de la Région wallonne et 44% trouvent des informations autrement, notamment via les centres de traitements, Tradecowall ou via internet. Il faut remarquer que parmi les 44%, 16% des entreprises ne cherchent pas d'informations puisqu'elles font appel à des collecteurs-transporteurs de déchets.

Possédez-vous un système de management qualité ou environnement ?



19 % des entreprises ayant répondu à l'enquête possèdent un système de management, qu'il soit de gestion de la qualité ou de gestion de l'environnement. La tendance reste donc la même ces deux dernières années. Parmi les entreprises certifiées, 16% possèdent un système de management environnemental ISO 14001, ce qui représente une petite augmentation en comparaison avec l'année 2011 (15%).

Dans les contrats que vous établissez avec le maître d'ouvrage, insérez-vous un poste « déchets » ?



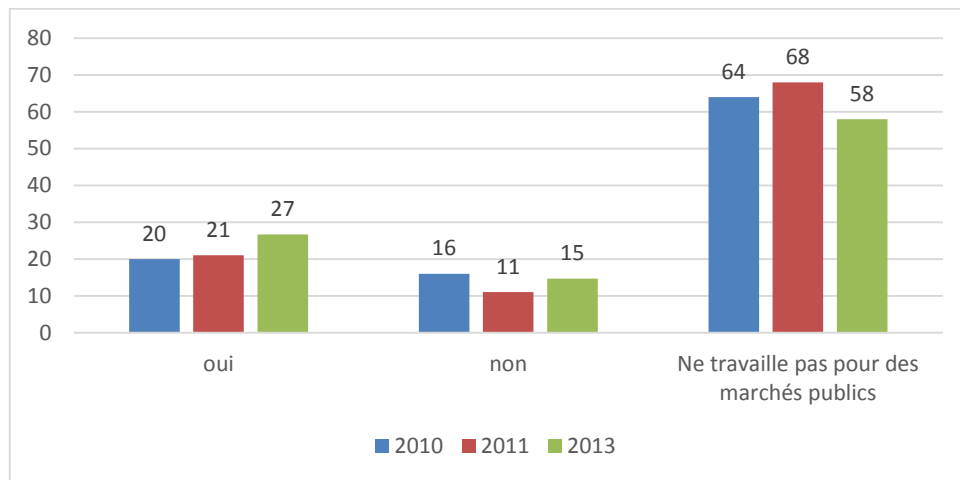
Au vu des résultats et de la tendance des dernières années, nous pouvons constater que de plus en plus d'entreprises intègrent un poste « déchets » dans leurs contrats, avec 58% des entreprises pour le baromètre environnement 2013.

Les entrepreneurs qui insèrent un poste déchets le font par transparence vis-à-vis du client et pour diverses raisons :

- Faire prendre conscience au client que la gestion des déchets représente un coût non négligeable par rapport au montant total des travaux
- Sensibiliser le client
- Maintenir un chantier propre et ordonné pour les travailleurs
- Garder une traçabilité des déchets et connaître les quantités de déchets du chantier

Les entrepreneurs qui n'insèrent pas de poste déchets à leur contrat se justifient par la peur de mentionner explicitement le coût de la gestion des déchets par rapport à un concurrent qui ne le mettrait pas (facteur de concurrence=> choix final de l'entrepreneur). Mais aussi parce que ce poste est déjà intégré dans le cahier des charges ou tout simplement parce qu'ils n'ont pas pensé à l'ajouter à leur contrat.

Dans le cadre de marchés publics, en règle générale, le maître d'ouvrage vous impose-t-il de mettre en place un plan de gestion des déchets ?



Parmi les entreprises qui réalisent des marchés publics (42 % des entreprises qui ont répondu à l'enquête), 64 % se voient imposer la mise en place d'un plan de gestion des déchets et cela ne cesse d'augmenter depuis 2010. Cette augmentation prouve que les entrepreneurs font des efforts non négligeables pour gérer leurs déchets correctement et pour sensibiliser leurs travailleurs.

Les efforts fournis sont de plusieurs types :

- Le tri des déchets est généralisé et souvent très poussé
- La réduction de la production de déchets couplée à une sensibilisation du personnel
- La réutilisation et le recyclage des déchets sur chantier

Conclusions

Le baromètre de l'environnement 2013 révèle des améliorations dans la gestion des déchets par les entrepreneurs. Mais il montre également que la gestion des déchets reste une problématique pour bon nombre d'entreprises.

Dans l'ensemble, les entreprises sont sensibilisées à la thématique de la gestion des déchets. Cependant, des actions sont encore à prévoir pour faire connaître la législation et ses évolutions. Dans ce cadre, la cellule environnement organise, des séances d'informations sur les législations environnementales en vigueur dans le secteur de la construction ainsi que sur la thématique « gestion des déchets ».

Via l'enquête en ligne, 13 demandes de visites ont été faites et plusieurs questions quant aux difficultés pratiques de l'entrepreneur ont été posées. En outre, 73 % des entreprises ayant répondu à l'enquête désirent recevoir des informations concernant :

- La réglementation (déchets, stockage d'hydrocarbures, chantier,...)
- La recherche de filières d'élimination pour vos déchets
- L'accompagnement lors du remplissage de formulaires administratifs (permis d'environnement, enregistrement ou agrément en tant que transporteur-collecteur de déchets, ...)
- L'amélioration de la gestion environnementale de l'entreprises, primes, ...

Afin d'aider les entreprises à se mettre en conformité par rapport à la législation et à progresser dans leur démarche environnementale, la cellule environnement développe également des outils pratiques. Un dossier, intitulé « la gestion des déchets de construction » a été créé et reprend en fonction du type de déchets les obligations à respecter, que ce soit pour le stockage, le transport ou la valorisation. Un « guide environnement » reprenant différentes fiches didactiques ayant trait à la gestion des déchets est en cours de finalisation et plusieurs fiches sont déjà disponibles :

- Classes des déchets
- Stockage et regroupement des déchets (sur chantier)
- Stockage et regroupement des déchets (au siège d'exploitation)
- Transport des déchets en Wallonie
- Transport des déchets hors Wallonie
- Amiante : Généralités
- Inventaire amiante
- Travaux en présence d'amiante
- Amiante non friable : travaux de désamiantage
- Registre des déchets
- Valorisation des déchets inertes
- Cribles et concasseurs sur chantier

Le dossier et les fiches du guide sont régulièrement envoyés aux entreprises s'interrogeant sur la gestion des déchets.

De plus, la cellule environnement reste à la disposition des entreprises pour toutes questions en matière d'environnement : réglementation, recherche de filières d'élimination propres aux déchets de l'entreprise, accompagnement lors du remplissage de formulaires administratifs, amélioration de la gestion environnementale de l'entreprise, etc.